

DECISION DU MAIRE DU 16 AVRIL 2020

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE DE 25 000.00 € AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 donnant délégation à Madame Chantal CORDELIER, Maire,
Vu la nécessité pour la Collectivité de financer des besoins ponctuels de trésorerie,
Vu la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté,

D E C I D E

De signer avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, 1 Rond- Point de la Nation – BP 23088 – 21088 DIJON CEDEX 9, une convention d'ouverture de ligne de crédit, d'un montant de 25 000.00 € (VINGT-CINQ MILLE EUROS), aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux : T4M + marge de 1.00 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Commission d'engagement : 100.00 €

LE BREUIL, le 16 Avril 2020

**Le Maire,
Chantal CORDELIER**



Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

17 AVR. 2020

LE MAIRE,

**Chantal CORDELIER
MAIRE**

